

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, ROUX Vincent, DUBOIS Anthony, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel.

Absent excusé : MARTEL Caroline (pouvoir à JARDIN Philippe), LERAT Marie-Thérèse (pouvoir à RABLINEAU Jeannine).

Monsieur DENIS Jean-Noël a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↪ Remplacement borne incendie ;
- ↪ Modification des statuts du SIVOS D ANDAINE ;
- ↪ Décision modificative ;
- ↪ Délibérations diverses ;
- ↪ Questions diverses.

I – REMPLACEMENT BORNE INCENDIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le poteau incendie située Rue des Andaines, devant l'église.

Elle a fait établir un devis à Véolia Eau : il s'élève à 3 545.58 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte.

II – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS D ANDAINE

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 modifiant la liste des Communes membres du SIVOS D'ANDAINE, suite à la création de la commune nouvelle de Juvigny-Val d'Andaine.

En effet, la commune nouvelle se substitue aux communes historiques de Beaulandais, Juvigny-Sous-Andaine et La Baroche-Sous-Lucé.

La représentation est de ce fait modifiée : le nombre de délégués de Juvigny-Val d'Andaine siégeant au Comité Syndical du SIVOS D'ANDAINE passe à 5.

Madame le Maire donne lecture du projet de modification des statuts qui sera étudié lors de la prochaine réunion du SIVOS.

Afin que la représentation des communes membres soit plus équitable, il conviendrait de diminuer à 2 le nombre de délégués pour la Commune de PERROU.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent et le cas échéant, qui fait acte de candidature. Elle ajoute que Madame MARTEL, absente, a fait savoir qu'elle était candidate.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le projet de statuts : 2 délégués titulaires et 2 suppléants siégeront au Comité Syndical du SIVOS. Les titulaires sont RABLINEAU Jeannine et MARTEL Caroline, les suppléants sont DUBOIS Anthony et MARIE Sylvain.

III – DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux réalisés par l'agent technique peuvent être intégrés en section d'investissement par le biais de travaux en régie.

Ce virement entre les sections nécessite des écritures comptables et notamment l'ouverture de crédits à des comptes non prévus au budget primitif.

Elle demande l'autorisation de prendre, le cas échéant, les décisions modificatives qui s'imposent.

Le Conseil Municipal accepte.

IV – DELIBERATIONS DIVERSES

- Demande de subvention.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention pour l'« association Ornaise de Bonsaï ».

Les membres du Conseil Municipal décident de verser une subvention de 100 euros.

- Soutien à l'organisation des JO.

Afin d'épauler la capitale française, les maires de France ont apporté leur soutien à la candidature de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Les Conseillers Municipaux sont invités à délibérer pour également soutenir cette demande. Ils acceptent.

V - QUESTIONS DIVERSES

Néant

Séance terminée à 21h00.

Le Maire,